

Les faits positifs sur la question « sectaire » que les médias occultent

Les religions et les minorités spirituelles ont à se plaindre d'une certaine forme de maltraitance journalistique.

Généralités sur le comportement des médias

Trois mécanismes habituels sur tous les sujets, valables dans tous les domaines :

- Les médias parlent de ce qui ne marche pas, de ce qui dysfonctionne, plutôt que de ce qui marche. Ex. : ils n'évoquent pas les trains qui arrivent à l'heure

- De même, il s'intéressent à ce qui est nouveau, différent, à ce qui brise la monotonie quotidienne, à ce qui déroge aux fonctionnements habituels. Ex. : Un homme mord un chien les intéressera plus que un chien mord un homme.

- Enfin, les journalistes sont rarement des philosophes. Très rares sont ceux qui font un travail sur eux-mêmes. La plupart ne savent donc pas qu'ils interprètent constamment les faits. Ils croient relater les choses objectivement alors qu'ils orientent leur regard selon le filtre de leur personnalité. Leur production est constamment teintée de leurs présupposés, de leurs préjugés, de leurs peurs et de leurs désirs.

En raison de ces trois mécanismes, les journalistes s'attacheront donc plus à ce qui vient perturber le fonctionnement classique de la société, ainsi qu'à ce qui les intrigue, les dérange ou les passionne.

Les médias et les minorités spirituelles

Plusieurs intervenants évoqueront la difficile place des religions dans le débat médiatique. Je parlerai d'un domaine plus réduit, celui des minorités spirituelles. Ailleurs dans le monde, elles sont appelées nouveaux mouvement religieux ou minorités spirituelles ou religieuses. En France, elles sont méprisées et pour cela appelées sectes, mot qui n'a pas de définition juridique et sur lequel aucune définition sociologique ne fait consensus.

Vous savez sans doute que la France a mis en place tout un arsenal à la fois législatif, administratif et policier pour combattre les alternatives spirituelles et thérapeutiques. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, ce serait trop long.

Je vais me limiter à l'aspect médiatique de la question. La presse soutient les yeux fermés la politique du gouvernement quel qu'il soit. Elle relaie ses campagnes de dénigrement et de calomnie (appelées campagnes de prévention) sans jamais vérifier ses dires ni ses chiffres, sans recueillir d'avis contradictoires. Une seule façon de parler des « sectes » : lutter contre.

Chaque fois que paraît un rapport de la Miviludes, un rapport parlementaire, un rapport d'une association autoproclamée antisecte, les journaux en reproduisent la teneur sans

poser de question. Dernier exemple en date : la campagne du CCMM contre les médecines douces.

Les Français sont donc persuadés qu'il y a en France des tas de gourous et de groupements dangereux capables de les hypnotiser pour les mettre sous leur coupe et capter leur argent.

Pour illustrer ce que je souhaite vous expliquer concernant les médias, je vais parler du rapport du député français Rudy Salles. Ce Monsieur est membre suppléant à la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il a été nommé rapporteur sur "la Protection des mineurs contre les excès de sectes". L'idée de ce travail parlementaire était, à ses yeux, de créer un « Observatoire européen sur les sectes », une sorte de Miviludes à l'échelle européenne, et de forger un « consensus européen » sur la question. Or, l'APCE a profondément modifié la résolution attachée au projet de rapport et a rejeté sa recommandation. L'Europe a fait barrage à la volonté française d'exporter son « modèle » de politique contre les « sectes ».

La résolution finalement adoptée a réaffirmé l'engagement du Conseil de l'Europe à protéger les mineurs, mais a aussi recommandé de respecter le droit des enfants et des parents à la liberté de religion ou de croyance et condamne toute discrimination : *« L'Assemblée invite les Etats membres à veiller à ce qu'aucune discrimination ne soit tolérée sur la base que le mouvement serait considéré comme une secte ou pas, qu'aucune distinction ne soit faite entre les religions traditionnelles et les mouvements religieux non traditionnels, les nouveaux mouvements religieux ou les « sectes », dès lors qu'il s'agit de l'application du droit civil et pénal ».*

C'est la première fois, en 20 ans de politique de lutte contre les « sectes », qu'un coup d'arrêt est apporté à la politique française ! C'est un événement de taille et de poids ! Il a une grande portée politique et une dimension internationale évidente.

Eh bien, aucun journal, aucune télévision, aucun média national n'a donné l'info ! Black out total ! Aucun Français n'a pu connaître cette information, hormis les lecteurs de notre magazine Ouvertures.

Même chose pour l'abstention de EELV au rapport de la commission parlementaire sur les dérives sectaires en lien avec la santé.

La première raison est évidente : cette décision politique est une première qui les dérange. Elle perturbe leur soutien inconditionnel à la politique menée par notre pays. Certes, le département d'Etat américain a déjà plusieurs fois critiqué cette discrimination à la française des minorités. Mais là, il ne s'agissait plus de simples observations, mais d'un acte politique clairement opposé à la politique française.

Vous savez, pour certains d'entre vous, que je suis à l'origine, avec quelques confrères et citoyens, de l'APCP. L'idée est de créer, comme cela existe dans la plupart des pays démocratiques sauf en France, une instance chargée de veiller à la bonne application de

la déontologie journalistique. Nous avons bien avancé depuis 5 ans et l'idée progresse dans les sphères professionnelles et politiques.

Au sein de cette association, il me semblait que je pouvais trouver des consciences pour soutenir mon indignation face à cette dérive manifeste, à cette censure de tous les médias français. Eh bien, c'est tout le contraire qui s'est passé.

Demandant des explications sur ce déni de déontologie quand il s'agit des minorités spirituelles, j'ai reçu cette réponse sur notre liste de discussion par ce mail très éclairant, écrit par une journaliste travaillant dans un grand groupe télévisuel national (que je ne citerai pas, notre correspondance étant d'ordre privé) :

> « Je souhaite apporter un éclairage sur la démarche de Rudy Salles quant à « la liberté de conscience ». Pour cela, je suggère de prendre de la hauteur de façon factuelle et **impartiale** : en allant du côté des instances européennes.

En effet, concernant les dérives sectaires et la liberté de conscience, il est bon de rappeler la position du Conseil de l'Europe, où Rudy Salles est membre suppléant (à la délégation française à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe). *On peut penser qu'il est en accord avec les orientations des instances européennes, notamment le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme.*

Or l'ensemble de la stratégie européenne vise à imposer sur le continent des règles anglo-saxonnes fondées sur le multiculturalisme, donc contraires à l'universalisme républicain (adoption de valeurs communes et non développement séparé de soi-disant minorités).

Les positions du Conseil de l'Europe englobent une liberté spirituelle sans contours ni limites autres que la perturbation de l'ordre public. Dans le même sens, la Cour européenne des droits de l'Homme en allée, le 5 avril 2007, jusqu'à **reconnaître comme une « Eglise » la Scientologie, dont la dérive sectaire (au sens français du terme) est pourtant largement démontrée.**

A cause des guerres de religions qui ont empoisonné son Histoire, la France a l'une des législations antisectes les plus protectrices du monde. L'Europe actuelle veut l'éradiquer (voir documentation ci-dessous).

Au fil de décennies de procès, de commissions d'enquête et d'instances de lutte contre les sectes comme la Miviludes, la France est parvenue à un consensus interne sur la définition de ce qu'est une dérive sectaire. **Si un nouveau débat mérite d'être ouvert, c'est bien celui sur la dérive anglo-saxonne des institutions européennes,** qui risque de mettre à nouveau le continent à feu et à sang. »

3 commentaires :

- C'est amusant – mais inquiétant aussi - de voir que la journaliste croit « prendre de la hauteur de façon factuelle et impartiale », **alors qu'elle prend nettement parti.**

- La journaliste fait un énorme **contresens** puisqu'elle pense Rudy Salles « en accord » avec les orientations des instances européennes, qui seraient le cheval de Troie de la mentalité américaine, alors qu'il a été en fait complètement désavoué par elles !

- **Elle ne connaît pas du tout le dossier.** Cela ne l'empêche pas de prendre une position radicale d'hostilité... Cette attitude est très répandue dans la presse : la plupart de mes confrères méconnaissent les éléments précis de la question. Mais cela ne les empêche pas d'être a priori contre les minorités pour les raisons qui viennent d'être évoquées.